

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 13 MARS 2024, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Mme Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Léopold Briand, maire suppléant	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

24-03-040-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

24-03-041-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 FÉVRIER 2024

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2024.

24-03-042-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 14 FÉVRIER AU 8 MARS 2024

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 14 février au 8 mars 2024, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 18538 à 18605 au montant de 1 041 020,45 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3678 à 3696 au montant de 46 206,14 \$, le tout pour un grand total de 1 087 226,59 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

24-03-043-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 8 MARS 2024

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 8 mars 2024, au montant de 64 914,46 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

24-03-044-O

ENTENTE SECTORIELLE POUR LE SOUTIEN AUX PRIORITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES (SPAAG) 2023-2025 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle pour le soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie (SPAAG) 2023-2025;

CONSIDÉRANT qu'un avenant à l'entente sectorielle doit être signé par tous les signataires de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Léopold Briand, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, à signer pour et au nom de la MRC, tout document requis à cette fin.

24-03-045-O

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2018 RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MRC

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier les règlements relatifs aux frais de déplacement des élus et des employés de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-010-O);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 356-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-010-O);

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement numéro 356-2024 a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le règlement numéro 356-2024 modifiant le règlement numéro 312-2018 relatif aux frais de déplacement des élus et des employés de la MRC soit adopté.

24-03-046-O

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 357-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 686 700 \$ ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 1 686 700 \$ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 325-2020 POUR FINANCER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt est adopté conformément à l'Article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux de rénovation et mise aux normes de l'édifice administratif de la MRC est estimé à 1 686 700 \$ selon l'estimation des coûts de la firme Kwatroe et de la MRC du Rocher-Percé, décrites aux annexes A et B jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Roberto Blondin, maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-011-O);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 356-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-011-O);

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement numéro 357-2024 a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le règlement d'emprunt numéro 357-2024 décrétant une dépense de 1 686 700 \$ et l'affectation de la somme de 1 686 700 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 325-2020 pour financer des travaux de rénovation et mise aux normes de l'édifice administratif de la MRC soit adopté.

24-03-047-O

PLAN CLIMAT PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL) / AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le programme « Accélérer la transition climatique locale » (ATCL) vise à soutenir et à accompagner les MRC dans l'élaboration de plans climat ainsi qu'à appuyer la planification et la mise en œuvre de projets issus de ces plans;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune obligation légale pour les MRC d'élaborer un plan climat;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec met à la disposition de la MRC un montant de 1 083 161\$ afin d'élaborer un plan climat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC, tout document requis à ladite convention.

24-03-048-O

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2024-2027 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2024-2027;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC :

- Confirme la participation financière de la MRC au montant de 5 000 \$ et une contribution en ressources humaines et/ou matérielles de 7 500 \$ pour la durée de l'entente, et ce, conditionnellement à la contribution financière des autres partenaires, tel que prévu au montage financier;
- Autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à ladite entente.

24-03-049-O

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME « MES PREMIERS JEUX »

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) propose un programme consacré à l'initiation sportive;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager le sport et l'activité physique chez les jeunes et leur impact sur les résultats et le décrochage scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adresse à l'URLS, une demande d'aide financière non remboursable d'un montant maximum de 2 000 \$, dans le cadre du programme « MES PREMIERS JEUX ».

24-03-050-O

ADOPTION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA MRC

CONSIDÉRANT qu'une MRC doit, en vertu de l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de son territoire;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière intervenue le 28 octobre 2020 entre la MRC et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'élaboration d'un PRMHH;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé a accordé à la firme CIMA + un contrat pour des services professionnels pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT que la firme CIMA + a présenté et déposé la version finale du PRMHH au conseil lors de la séance de travail tenue le 12 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- 1° Adopte le document intitulé « Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC du Rocher-Percé » ;
- 2° Demande au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'octroyer un financement aux MRC afin qu'elle puisse mettre en œuvre la stratégie de conservation des milieux humides et hydriques qui accompagne le plan régional sur les milieux humides et hydriques.

24-03-051-O

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons, a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 mars 2024, le règlement de concordance numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06;

CONSIDÉRANT que le règlement de concordance numéro 2023-06 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement de concordance numéro 2023-06 de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.

24-03-052-O

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)- VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE / MODIFICATION AU CADRE DE VITALISATION

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite lancer un appel à projets auprès des municipalités visant la mise à niveau des parcs et espaces récréatifs;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite lancer un appel à projets visant la création de nouveaux logements locatifs sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vitalisation lors de la rencontre tenue le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Léopold Briand, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document modifié « Cadre de vitalisation 2020-2025 » en ajoutant l'annexe 5 « Appel à projets – mise à niveau des parcs et espaces récréatifs » et en remplaçant l'annexe 3 « Appel à projets – programme d'aide aux logements locatifs ».

24-03-053-O

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) / ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2024-5	Ville de Percé	Programmation 2024 - ESG	10 000 \$	51 148 \$
FAO-2024-6	Courant culturel	Entente culturelle 2024	36 000 \$	110 666 \$
FAO-2024-7	Société historique de Coin-du-Banc	Concerts à la bougie 2024	5 460 \$	27 300 \$
FAO-2024-8	Base plein air de Bellefeuille	Planification stratégique Volet financier	12 922 \$	22 856 \$
FAO-2024-9	CPE La belle Journée inc.	Diagnostic organisationnel	3 780 \$	9 450 \$
SOUS-TOTAL			68 162 \$	221 420 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

24-03-054-O

SOUTIEN À LA VITALISATION / ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2023-2024-11	Microbrasserie Pit Caribou (9193-6575 Québec Inc.)	Acquisition et installation système traitement des eaux	25 000 \$	588 390 \$
FAE-SV-2023-2024-12	Pêcheries Daniel Sweeney Inc.	Acquisition d'un bateau et équipements de pêche au homard	25 000 \$	155 000 \$
TOTAL			50 000 \$	743 390 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

24-03-055-O

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2024 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2023

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-031-O);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 355-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2024 (résolution numéro 24-02-031-O);

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement numéro 355-2024 a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 14 février 2024;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Léopold Briand, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le règlement numéro 355-2024 décrétant les coûts de certains services et frais à l'aéroport du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 347-2023 soit adopté.

24-03-056-O OCTROI DE CONTRAT – AÉROPORT / REMPLACEMENT DE LA RADIO VHF

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à Aeronav pour le remplacement de la radio VHF à l'aéroport, et ce, pour un montant maximum de 11 751,95 \$, taxes en sus.

24-03-057-O AÉROPORT - AÉROGARE / AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement de la facture à CL Design, en date du 28 février 2024, pour un montant de 4 633 \$, taxes en sus, relativement au mandat de chargé de projet pour la MRC dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'aérogare.

24-03-058-O AÉROPORT - AÉROGARE / AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n° 14 déposée par CL Design pour les travaux d'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise un paiement de 38 018,45 \$ à l'entrepreneur MFT & Fils.

Le tout conditionnel à la réception du certificat de paiement de VRA architectes Inc. et de la déclaration solennelle assermentée attestant que MFT et fils Inc. a payé les sommes dues à tous ses sous-traitants et fournisseurs qui ont dénoncé leur contrat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 23-040-10-522.

24-03-059-O AÉROPORT – AÉROGARE - AUTORISATION DE MODIFICATIONS / MFT & FILS INC.

CONSIDÉRANT que la construction d'un guichet dans le bureau des contrôleurs, le remplacement de panneaux de gypse, la modification des rampes extérieures, le déplacement de conduits électriques, l'installation de 3 nouvelles caméras et l'installation d'un interrupteur dans le bureau du contrôleur s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT les directives de chantier A-04, A-06, A-08, ME-01, ME-07, ME-09, les propositions de MFT et Fils Inc. et les recommandations de la firme d'architectes et d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise les modifications à MFT et Fils Inc. pour l'ajout de ces travaux au montant de 16 303,25 \$, taxes en sus.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 23 04010 522.

24-03-060-O

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN À L'AÉROPORT POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que le candidat remplit adéquatement les exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC autorise l'embauche de monsieur Terry Wall à titre de préposé à l'accueil et à l'entretien à l'aéroport sur une base temporaire;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 8, échelon 4).

CORRESPONDANCE

Aucune

AFFAIRES NOUVELLES

24-03-061-O

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL – GASCONS / FERMETURE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GASCONS

CONSIDÉRANT la fermeture annoncée de la Caisse populaire de Gascons;

CONSIDÉRANT que cette fermeture occasionnera à la population de la municipalité de Port-Daniel-Gascons des déplacements de plus ou moins 70 km aller-retour vers les centres de services financiers les plus près;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la Municipalité de Port-Daniel-Gascons dans sa demande à Desjardins visant à réviser la décision de fermer le comptoir et le guichet de la Caisse populaire de Gascons.

24-03-062-O

APPUI À LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE / PROJET « RÉSIDENCE LA RIVE PHASE II » / MAINTIEN DES AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT les aides financières accordées par le gouvernement du Québec pour le projet « Résidence La Rive - Phase II » située à Grande-Rivière ;

CONSIDÉRANT que du temps supplémentaire est nécessaire pour permettre à l'OMH de Grande-Rivière et ses partenaires de finaliser le montage financier du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la Ville de Grande-Rivière dans sa demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant à conserver les aides financières accordées dans le cadre du projet « Résidence La Rive - Phase II ».

24-03-063-O

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS POUR INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER

CONSIDÉRANT que les personnes qui désirent expédier électroniquement un document au Registre foncier doivent, au préalable, obtenir des clés et certificats (signature numérique) délivrés par le service de certification du ministère de la Justice;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de leurs fonctions, certains employés de la MRC du Rocher-Percé doivent procéder à l'inscription de divers documents au Registre foncier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**, que le conseil de la MRC du Rocher-Percé requière du Service de certification du ministère de la Justice du Québec la délivrance des clés et certificats aux employés suivants, aux fins de transmission de documents au Registre foncier par voie électronique :

- Madame Christine Roussy, directrice générale & greffière-trésorière
- Madame Christine Hautcoeur, responsable administrative

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

24-03-064-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 27.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière